

Des réformes en marche pour les pensions

Le ministre des Pensions, Vincent Van Quickenborne, a annoncé vendredi sa volonté de faire approuver cette année encore par le parlement un certain nombre de réformes dans ce domaine.

Le ministre des Pensions, Vincent Van Quickenborne, a réaffirmé vendredi sa volonté de faire approuver des réformes dans ce domaine. Le ministre a expliqué, dans des interviews publiées par les journaux 'De Tijd' et 'Het Laatste Nieuws', que son but était d'harmoniser le système des pensions, de manière à parvenir à *"un seul grand système"*. Soixante articles de loi qui préparent la réforme prévue dans la déclaration gouvernementale ont déjà été discutés jeudi en commission de la Chambre.

Augmentation du départ à la retraite de 60 à 62 ans

Ils prévoient notamment une augmentation du départ de l'âge à la retraite de 60 à 62 ans, la suppression d'un certain nombre de régimes préférentiels - dont celui des journalistes -, la prolongation de la carrière minimale de 35 à 40 ans, le renforcement des périodes d'équivalence, la suppression des avantages accordés aux professeurs et magistrats et la prise en compte pour le calcul des retraites des fonctionnaires de la moyenne des dix dernières années au lieu de cinq. Les syndicats ont déjà insisté pour que ces réformes ne soient appliquées que pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Mais M. Van Quickenborne (Open Vld) a rejeté cette demande. *"Nous respectons les droits acquis. Il n'est donc pas question de rétroactivité. Nos mesures entreront en vigueur au plus tôt le 1er janvier. Les gens ont donc le temps de recevoir les informations nécessaires et une année pour s'adapter"*, a souligné le ministre.